

Danielle BRULEBOIS
*Secrétaire du bureau de
l'Assemblée nationale
Députée du Jura
Conseillère Départementale*

N/Réf : [REDACTED]

Lons le Saunier, le 19 décembre 2018

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courriel concernant l'application de l'article 68 de la Constitution et il a retenu toute mon attention.

Cette procédure ne peut être engagée à l'encontre du président « qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat ». L'appréciation des députés pour cette procédure relève de la préservation du respect de la constitution, dont le chef de l'Etat est garant. Or ce n'est pas ce qui est visé dans votre courrier puisque vous contestez l'action politique conduite par le président de la République. Je ne donnerai donc pas suite à votre demande.

Aujourd'hui la priorité est à l'échange et au dialogue. Au-delà des divergences d'opinions et de sensibilités, et dans le contexte difficile dans lequel nous sommes, la responsabilité qui est collectivement la nôtre – élus comme citoyens – est de nous rassembler autour de nos valeurs communes et des institutions de notre République.

À partir du débat qui est lancé, il nous appartiendra de réfléchir à nouveau sur ce contrat pour la Nation et c'est ensemble que nous devons le faire, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons vraiment réussir en la matière. Je vous invite donc à me faire parvenir vos propositions concrètes afin d'alimenter le débat à venir.

Enfin, en réponse à la dernière partie de votre lettre, je « crois utile de vous signaler » qu'aucune menace ne me fera reculer dans la défense de l'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Danielle BRULEBOIS